



SOCIÉTÉ
PHILANTHROPIQUE
DEPUIS 1780

Les Feuillantines
foyer d'étudiants et jeunes actifs



Acte de caution solidaire

Loi n° 89-462 du 6 juillet 1989

modifiée par la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 et la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018

Je soussigné(e) **Mme/M.**

demeurant

N° de portable E-mail.....

IBAN

déclare me porter caution solidaire pour **Mme/M.**

au profit du bailleur **Société Philanthropique**

pour le logement situé **12 Rue des Feuillantines 75005 PARIS** ch. / st. n°

Ce-faisant je renonce aux bénéfices de discussion et de division du règlement de toutes les sommes dont **Mme/M.** serait débiteur envers la **Société Philanthropique** et éventuellement les bailleurs successifs.

Je déclare avoir pris connaissance des différentes clauses et conditions du contrat de résidence dont une copie m'a été adressée.

J'ai pris connaissance du montant de la redevance mensuelle€.

J'ai pris connaissance des modalités de révision de la redevance au 1er juillet de chaque

Je m'engage à rembourser sur mes revenus et sur mes biens personnels les sommes dues en cas de défaillance du/de la résident(e). Je confirme avoir une parfaite connaissance de la nature et de l'étendue de mon engagement.

Cet engagement de caution solidaire est valable pour une durée de **24 mois** pour le paiement notamment des redevances éventuellement révisées, des charges récupérables, des indemnités d'occupation, des dégradations et réparations locatives et des frais de procédures, indemnités, pénalités et dommages-intérêts.

Je reconnais également avoir pris connaissance de l'avant-dernier alinéa de l'article 22-1 de la loi du 6 juillet 1989 ainsi rédigé : « *Lorsque le cautionnement d'obligations résultant d'un contrat de location conclu en application du présent titre ne comporte aucune indication de durée ou lorsque la durée du cautionnement est stipulée indéterminée, la caution peut le résilier unilatéralement. La résiliation prend effet au terme du contrat de location, qu'il s'agisse du contrat initial ou d'un contrat reconduit ou renouvelé au cours duquel le bailleur reçoit notification de la résiliation* ».

Fait à

Le/...../.....

Le Garant

*Signature précédée de la mention
« lu et approuvé, bon pour caution solidaire. »*

Pour la Société Philanthropique

*Signature précédée de la mention
« lu et approuvé »*



Pour la prise en compte de votre demande de logement, le garant doit fournir, en complément du présent acte de caution solidaire, les justificatifs suivants :

- Une pièce d'identité en cours de validité (CNI, passeport, titre de séjour)
- Le dernier avis d'impôt mentionnant le revenu fiscal de référence et le nombre de parts
- Un relevé d'identité bancaire (RIB)